



Commune de Lamalou-les-Bains

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers - Canton de Clermont-l'Hérault

Envoyé en préfecture le 17/12/2025

Reçu en préfecture le 17/12/2025

Publié le

ID : 034-213401268-20251210-2025_075-DE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

2025-075

Réf : 8.1 -
Enseignement

L'an deux mille vingt-cinq, le dix décembre à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Lamalou-les-Bains, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur DALERY Guillaume, Maire.

Objet :
Convention IFSI

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

DALERY Guillaume, SABATIER Jean-Claude, MECHE Florence, GUYARD LACHAL Angeline, CANOVAS Michel, PICARD Thérèse, POULAIN Alain, BLANQUART Marie-Christine, BALDACCHINO Thierry, ROBINET Corinne, DANIEL Nathalie, ROQUES Magali, PUNA Marie, FLORENTIN Fabrice, SZULAK Laurent.

Date de
convocation :
05/12/2025

Absents ayant donné procuration :

***ARONOFF Emmanuel (procuration à CANOVAS Michel)
BURGAT Laurent (procuration à DALERY Guillaume)***

Date d'affichage :
05/12/2025

Absents :

***Mrs. BRAIL Patrick, GARRE Pierre, LACOUCHE Maxence
Mmes PEREZ Nathalie, VIDAL Lise***

Nombre de
conseillers en
exercice : 22

Présents : 15

Mme Angeline GUYARD LACHAL a été élue secrétaire.

Votants : 17

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le projet de partenariat entre l'IFMS (Institut de Formation en Soins Infirmiers) du CH de Béziers et la commune de Lamalou-les-Bains.

Pour : 17

Contre : 0

Ce partenariat a pour objectif de promouvoir la formation en soins infirmiers sur le territoire et de préparer la création d'une antenne locale de formation.

Abstention : 0

**L'objectif de cette démarche est l'ouverture effective de cette antenne dès que les financements régionaux nécessaires à sa concrétisation pourront être mobilisés.
Ce projet structurant est essentiel pour répondre aux besoins de formation en santé sur notre territoire.**

Il prévoit notamment :

- L'utilisation du centre Ulysse à titre gratuit, dédié à la formation, comme lieu central pour les activités pédagogiques,
- La collaboration avec les établissements de santé de Lamalou-les-Bains pour les soutenir dans leurs besoins de recrutement, notamment en personnel infirmier,
- La mise en réseau avec l'ensemble des acteurs de la formation et de la santé du territoire afin de renforcer l'attractivité et la qualité de la formation.

Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal le projet de convention de partenariat pour approbation.



Commune de Lamalou-les-Bains

Département de l'Hérault

Arrondissement de Béziers - Canton de Clermont-l'Hérault

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 034-213401268-20251210-2025_075-DE

2025-075

**Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,
Le Conseil municipal :**

- **APPROUVE** le projet de convention de partenariat entre la commune de Lamalou-les-Bains et l'IFMS du CH de Béziers,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention et à effectuer toutes démarches nécessaires à sa mise en œuvre.

*Ainsi délibéré les jour mois et an susdits,
Rendu exécutoire après envoi à la Sous-Préfecture.*

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Maire dans un délai de deux mois ou d'un recours devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

*Pour extrait conforme,
Le Maire*



**CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE LAMALOU LES BAINS
(HERAULT) ET L'INSTITUT DE FORMATION AUX METIERS DE LA SANTE DE BEZIERS
(HERAULT)**

.....

CONVENTION

Entre les soussignés : La Commune de LAMALOU LES BAINS (HERAULT) représentée par son Maire, Guillaume DALERY Et L'Institut de Formation aux Métiers de la Santé (IFMS) du Centre Hospitalier (CH) de BEZIERS, situé 21 Boulevard du Président Kennedy, 34500 BEZIERS, représentée par Monsieur Philippe BANYOLS, Directeur Général du Centre Hospitalier de BEZIERS,

Il a été arrêté et convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 :

L'objet de la présente convention est d'établir un partenariat entre l'IFMS du CH de BEZIERS et la commune de Lamalou-les-Bains afin de promouvoir la formation en soins infirmiers. Ce partenariat prévoit l'utilisation des locaux du centre Ulysse, dédié à la formation, au cœur du territoire. Il inclut également une collaboration avec les établissements de santé de Lamalou-les-Bains pour les soutenir dans leurs besoins de recrutement, notamment en personnel infirmier et en partenariat avec l'ensemble des acteurs de la formation et de la santé du territoire. (établissement de santé, MSP, CPTS, Cité Mixte Ferdinand Fabre...)

ARTICLE 2 :

La commune de Lamalou-les-Bains s'engage à mettre gracieusement à disposition de l'IFMS du CH de BEZIERS l'amphithéâtre Jean-Léon Privat ainsi que le hall Misasa du centre Ulysse, pour 2 événements.

Cette mise à disposition peut se faire en tenant compte de la disponibilité des espaces précités.

ARTICLE 3 :

L'IFMS du CH de Béziers organisera un ou deux événements décentralisés au Centre Ulysse à destination de ses étudiants, de lycéens et intéressés par les métiers de la santé dans la mesure des possibilités offertes.

ARTICLE 4 :

La présente convention est conclue pour une durée de 1 an à compter de sa signature.

ARTICLE 5 :

La commune de LAMALOU LES BAINS s'engage à couvrir par une assurance, les risques résultants des actions réalisées dans les locaux mis à disposition. L'ensemble des apprenants est couvert par une responsabilité civile personnelle.

La présente convention est établie en deux exemplaires, le/...../.....

Monsieur Philippe BANYOLS

Directeur Général du Centre Hospitalier de
BEZIERS

Monsieur Guillaume DALERY

Maire de LAMALOU LES BAINS